

Banque du Canada
Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan
au 30 juin 2010

Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

	(En millions \$)
Autres avances aux membres de l'ACP ¹	<u>14,9</u>
Prises en pension à plus d'un jour ²	3 000,2
Prises en pension à des fins de gestion de bilan ³	2 940,6
Prises en pension spéciales ⁴	<u>0,0</u>
	<u>5 940,8</u>
Autres créances	<u>2,6</u>
Encours des prêts et créances	5 958,3 =====

Tableau 2 : Valeur au marché et composition des titres pris en pension pour plus d'un jour

	(En millions \$)	
Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	1 374,3	43,1 %
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	829,3	26,0 %
Titres émis par une municipalité	0,0	0,0 %
Titres de sociétés ⁵	987,7	30,9 %
Papier commercial adossé à des actifs ⁶	<u>0,0</u>	0,0 %
Valeur totale des titres pris en pension pour plus d'un jour	3 191,3	100%
	=====	
Encours des prises en pension à plus d'un jour	3 000,2	
	=====	
Taux de nantissement	106 %	

Tableau 3 : Valeur au marché des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan

	(En millions\$)
Titres émis par le gouvernement canadien	2 995,1
	=====
Encours des prises en pension à des fins de gestion de bilan	2 940,6
	=====
Taux de nantissement	102%

¹ Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>

² Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des titres pris en pension pour plus d'un jour.

³ Consultez le Tableau 3 pour connaître la composition des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan

⁴ Sauf indication contraire, les prises en pension spéciales sont des opérations de pension à un jour portant sur des titres du gouvernement canadien

⁵ Les titres de dette à court terme doivent jouir d'une note d'émetteur minimale de R1 (faible) dans l'échelle DBRS, de A-1 (moyenne) dans l'échelle S&P ou de P1 dans l'échelle de Moody's. Les obligations de sociétés jouissant de notes d'émetteur à long terme inférieures à A (faible) dans l'échelle DBRS, à A- dans l'échelle S&P

et à A3 dans l'échelle de Moody's sont acceptables à condition qu'au moins deux de ces notes soient égales ou supérieures à BBB dans l'échelle DBRS, à BBB dans celle de S&P ou à Baa2 dans celle de Moody's. Pour les nouvelles exigences d'admissibilité entrées en vigueur le 19 janvier 2010, les détails sont disponibles à l'adresse : http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2009/nouv_terme_190110.pdf

⁶ Le papier commercial adossé à des actifs doit répondre aux critères et conditions d'acceptation en garantie fixés pour le mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>.

Marges exigées

Les marges suivantes s'appliqueront aux titres admissibles (notez que, pour les titres ayant une échéance d'un an ou moins, les marges sont ajustées en divisant l'échéance par 365) :

Type de garantie	Échéance				
	1 an ou moins	plus de 1 an et jusqu'à 3 ans	plus de 3 ans et jusqu'à 5 ans	plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans	plus de 10 ans
Titres émis par le gouvernement canadien, y compris coupons détachés et obligations résiduelles	1,0 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %
Titres garantis par le gouvernement canadien (y compris les Obligations hypothécaires du Canada et les titres hypothécaires LNH)	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %	3,5 %
Titres émis par un gouvernement provincial	2,0 %	3,0 %	3,5 %	4,0 %	4,5 %
Titres garantis par un gouvernement provincial	3,0 %	4,0 %	4,5 %	5,0 %	5,5 %
Acceptations bancaires, billets à ordre, papier commercial et papier à court terme des municipalités, y compris ceux d'émetteurs étrangers (notés A-1 (élevée) par S&P ou R-1 (moyenne) ou mieux par DBRS)	7,5 %				
Acceptations bancaires, billets à ordre, papier commercial et papier à court terme des municipalités, y compris ceux d'émetteurs étrangers (notés A-1 (moyenne) par S&P, R-1 (faible) par DBRS ou P1 par Moody's)	12,0 %				
Papier commercial adossé à des actifs (au moins deux notes : R-1 (élevée) dans l'échelle DBRS, P1 dans l'échelle de Moody's, A-1 (élevée) dans l'échelle S&P ou F1+ dans l'échelle de Fitch)	7,5 %				
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées AAA)	4,0 %	4,0 %	5,0 %	5,5 %	6,0 %
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées AA)	7,5 %	7,5 %	8,5 %	9,0 %	10,0 %
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées A)	12,0 %	12,0 %	13,0 %	13,5 %	15,0 %
Titres émis par le Trésor américain ⁷	2,0 %	2,0 %	4,5 %	5,0 %	7,0 %

Portefeuille de créances non hypothécaires : La valeur attribuée par la Banque à la garantie équivaudra à 60 % de la valeur déclarée du portefeuille de créances, de sorte que la marge applicable sera de 40 %.

⁷ Une décote de 2,5 % (qui ne sera pas ajustée en divisant l'échéance par 365) s'ajoutera aux marges applicables aux titres émis par le Trésor américain afin de tenir compte du risque de change.